

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

MAISON Daniel QUANTIN

2019 - 2024

SOMMAIRE

I-	Emergence de la Maison Daniel QUANTIN	p 3
I-1	L'origine du projet	
I-2	Les objectifs et enjeux initiaux	
I-3	Les aspects techniques de l'équipement	
I-4	La localisation de l'équipement	
I-5	La Maison de toutes les générations, Maison « Daniel QUANTIN »	
II-	La Maison Daniel QUANTIN : organisation et pilotage	p 5
II-1	Le gestionnaire	
II-2	La gouvernance	
II-3	Les occupants de la Maison	
II-4	Les documents réglementaires de la Maison	
III-	Les objectifs de la Maison Daniel QUANTIN	p 7
III-1	Méthodologie de travail participative	
III-2	Objectifs	
III-3	Valeurs	

I- Émergence de la Maison Daniel QUANTIN

I-1 L'origine du projet

L'idée apparaît dès le premier mandat du maire (2008-2014) Daniel VALÉRO. La volonté était tout d'abord de sortir les accueils de loisirs des écoles, en leur trouvant un point d'ancrage dans la commune. Puis la perspective fut aussi d'abriter l'Amicale de l'Âge d'Or et certaines associations sportives.

Durant le deuxième mandat (2014-2020), le projet d'une Maison de Toutes les Générations a été à nouveau évoqué. Suite à la relocalisation de l'unité de secours des pompiers, la Municipalité a lancé une étude de faisabilité d'une réhabilitation du bâtiment et du tènement, propriétés communales. Ce site historique de Genas représentait une réelle opportunité, car il était situé à proximité du parc du château de Veynes et d'autres équipements communaux intéressants pour des pratiques sportives et de loisirs.

I-2 Les objectifs et enjeux initiaux

La Maison Daniel QUANTIN devait répondre à trois objectifs :

- Le travail inter-âges : une attention toute particulière devait être portée en direction des seniors. Ce volet intergénérationnel s'inscrivait contre les ruptures sociales et intégrait les données du bilan de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).
- Le regroupement des structures : il s'agissait d'optimiser et de mutualiser les locaux en mettant dans un même lieu plusieurs structures.
- L'aménagement du territoire : il paraissait opportun de créer un équipement de proximité dans ce quartier, d'incarner la volonté de « Simplifier la vie » de tous les Genassiens, de réunir les conditions d'un mieux-vivre ensemble et d'encourager le sens de la citoyenneté. Ce service public plus proche des habitants et plus novateur devait favoriser le lien social, la découverte et l'appropriation du territoire par tous les habitants.

Les enjeux évoqués étaient les suivants :

- Une *Maison ouverte à tous*, qui incarne les valeurs de la République, le principe de laïcité, et accueille tous les Genassiens à tous temps de l'année.
- Une *Maison sans âge*, intergénérationnelle : Genas est une commune qui vieillit mais qui compte aussi une part croissante d'enfants.
- Une *Maison citoyenne* : qui incarne, décline, garantit les valeurs républicaines et le vivre-ensemble, qui est une école de la citoyenneté (Conseil municipal d'enfants).
- Une *Maison ancrée sur son territoire*, qui favorise le maillage entre les acteurs et les quartiers.
- Une *Maison innovante*, qui fait émerger des créations, des inventions, qui s'apparente à un laboratoire d'idées.
- Une *Maison qui dit "non" à certaines dérives et comportements*, qui incarne des valeurs de partage, d'accueil, de fraternité. Par exemple, la Maison favorise l'inclusion des enfants porteurs de handicap ; fait vivre l'égalité femmes / hommes dans le choix des jeux, des activités, la participation à la journée du 8 mars.

Cette Maison est un projet fondateur pour la collectivité dans la mesure où elle ambitionne d'être un lieu de cohésion, d'expérimentation au sein duquel les valeurs républicaines et d'universalisme seront portées et défendues, et où l'invention sera encouragée.

I-3 Les aspects techniques de l'équipement

Le parti pris a été de conserver la structure industrielle de la caserne et d'y apporter des extensions et volumes en façade, tout en ré-isolant l'existant par l'extérieur via un bardage en façade afin de donner une nouvelle identité au bâtiment. Toutes les extensions ont été faites sur un niveau rez-de-chaussée unique afin de garantir l'accessibilité au bâtiment pour tous. La performance énergétique du nouveau bâtiment est nettement améliorée à travers l'isolation intérieure et extérieure, conforme aux normes en vigueur. Les matériaux choisis sont de faible nocivité et de très faible émission de substances volatiles afin de maintenir une bonne qualité de l'air dans l'enceinte du bâtiment.

I-4 La localisation de l'équipement

À l'extérieur, côté rue, se trouvent un terrain de jeux de boule et une aire de jeux pour enfants. Un terrain multisports jouxte la Maison. De l'autre côté du bâtiment (côté rue Prairial) se trouve une cour pour les séniors, ainsi qu'un potager. Le parc urbain du château de Veynes, situé de l'autre côté de l'allée des Anémones, est équipé d'installations de sports de glisse (skate parc, bike parc) et bientôt du Théâtre de verdure.

I-5 La Maison de toutes les générations, Maison « Daniel QUANTIN »

Les élus avaient à cœur de garder une trace de l'histoire du bâtiment (ancienne caserne des sapeurs-pompiers). Daniel QUANTIN est le nom du premier chef de corps de la caserne des sapeurs-pompiers de Genas : aujourd'hui encore, nous comptons des QUANTIN parmi les sapeurs-pompiers de Genas / Chassieu.

Le choix des noms des salles (Drakkar, Pointu, Chaloupe, Taverne des corsaires, etc.) est un clin d'œil à l'accueil de loisirs des Moussaillons, une invitation à « embarquer » dans cette même aventure plusieurs services, structures et associations. La thématique de la navigation illustre la coopération, le projet partagé, l'effort commun.

II- La Maison Daniel QUANTIN : organisation et pilotage

II-1 Le gestionnaire

Le Service enfance jeunesse de la Ville de Genas veille au bon fonctionnement de l'équipement municipal. L'accueil du public est assuré par l'assistante administrative (04.72.47.11.28 – lamaison@ville-genas.fr).

II-2 La gouvernance

La gouvernance de la Maison Daniel QUANTIN est assurée par deux comités :

- Le comité de pilotage est composé d'élus, des directeurs et responsables des services municipaux liés à l'activité et d'un représentant de la Galipette. Il s'assure de la bonne exécution des activités développées, de l'atteinte des objectifs fixés et entretient une dynamique entre les différents acteurs impliqués.
- Le comité d'usagers suit, évalue et propose des évolutions au règlement intérieur. Ce comité réunit les professionnels, usagers et élus concernés. Ses objectifs sont : l'échange d'informations, le dialogue autour de questions spécifiques/problématiques rencontrées dans la structure, la mise en place de projets/actions, etc. Chaque année, voire plus si nécessaire, le comité d'usagers travaille à la mise à jour du règlement intérieur.

La Maison est le premier équipement municipal à adopter une démarche inclusive et participative. En effet, le comité d'usagers est une expérience innovante de participation et de dialogue durable avec des usagers de la Maison. Il s'agit de considérer l'utilisateur, non plus comme demandeur, ou consommateur, mais comme personne ressource, de reconnaître sa place de citoyen, responsable, capable de contribuer à la réflexion et au débat.

Le comité d'usagers entend, recueille les besoins, les questionnements, les réalités à partir desquels il peut mettre en œuvre des actions expérimentales. C'est un outil de développement des actions de la Maison sur un mode participatif. C'est un espace d'information, de consultation, et de propositions au service de l'intérêt général, ce n'est pas une instance de décision.

La volonté de la Ville de Genas est de moderniser le service public pour ne plus « faire pour » ou « faire sans » les habitants. Ce travail collectif, avec un regard croisé, valorise tous les individus : chacun à sa place est reconnu dans ses capacités à élaborer des solutions. Pour les habitants, la participation au comité d'usagers peut être un levier de promotion, d'aide au changement, en étant reconnu comme personnes ressources. Cette expérience collective permet également de créer des liens, de nouveaux réseaux, voire de sortir de son isolement.

Cette démarche fait de la Maison Daniel QUANTIN un service public dynamique et qualifiant.

II-3 Les occupants de la Maison

Cet équipement municipal accueille plusieurs structures :

- Le Service enfance jeunesse de la Ville de Genas ;
- L'Accueil collectif de mineurs municipal « Les Moussaillons » (3 à 6 ans) ;
- L'Association « La Galipette » (centre aéré pour enfants de 6 à 12 ans) ;
- L'Association « L'Amicale de Âge d'or », association de personnes âgées ;
- Le Conseil Municipal d'Enfants ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour certaines de ses activités (ateliers, conférences, réunions du conseil d'administration, etc.). Le CCAS dispose d'un bureau, mais son siège reste basé au 19 rue de la République à Genas ;
- La ludo-médiathèque, pour certaines de ses activités (par exemple l'activité ludothèque pour les enfants le jeudi matin) ;
- Certaines associations sportives (Energie du mouvement et Aïkido), pour ses cours.

Au vu de la diversité des usages (culturel, sportif, culinaire, de loisirs, etc.), le choix a été fait de construire un bâtiment modulable et fonctionnel. En effet, la Maison a été conçue pour se réinventer au gré des activités et des événements qui y sont organisés, tout en offrant à chaque structure un espace approprié à ses besoins et à ses envies.

Les salles Cabestan/Astrolabe et Drakkar/Chaloupe/Pointu sont équipées de murs mobiles : il est possible d'aménager une seule grande salle ou bien plusieurs. Ainsi, selon le moment de la journée ou de l'année, les publics et usages varient : au sein de la même salle les seniors peuvent être en pleine activité créative le matin, les sportifs peuvent pratiquer leur art martial le soir, puis les enfants des accueils de loisirs peuvent y jouer le lendemain.

La Maison accueille plusieurs publics, mais son ambition va au-delà. Elle doit permettre la rencontre et l'échange autour de projets et événements communs. Le lieu se prête à des activités très variées, et est aussi prétexte à l'émergence d'actions collectives, innovantes, pluridisciplinaires et intergénérationnelles.

II-4 Les documents réglementaires de la Maison

Un règlement de fonctionnement « professionnel » est signé par chaque professionnel travaillant au sein de l'équipement. Un règlement pour les « usagers » est signé par chaque personne étant inscrite à une activité.

Des guides d'utilisation du bâtiment et des équipements ont été conçus pour faciliter l'usage du lieu.

III- Les objectifs de la Maison Daniel QUANTIN

III-1 Méthodologie de travail participative

Les objectifs ont été définis à travers une méthodologie de travail participative. Les agents de la DPEL (Direction de la Politique Éducative Locale), de la DACSA (Direction de l'Affaires Culturelles, Sportives et Associatives), ainsi que les partenaires (représentant des parents d'élèves, CCAS ; association *la Galipette* ; association de *l'Âge d'or*, associations d'arts martiaux, Caisse d'Allocations Familiales...) ont travaillé ensemble durant deux journées (10 décembre 2018 en interne Ville et le 29 janvier 2019 avec l'ensemble des acteurs).

La co-construction a été rendue possible grâce à l'utilisation d'outils d'animation favorisant la créativité et l'intelligence collective :

- construction de la maison idéale à partir de la méthode *lego serious play*, afin de définir les objectifs et valeurs ;
- identification d'actions concrètes avec le jeu « Cherchons ensemble » (écriture d'actions sur des cartes, puis échange et priorisation) ;
- enrichissement des idées avec le « Brainwriting » : jeu qui permet de développer une idée à plusieurs.

Ce travail a permis de faire émerger 3 objectifs généraux, 9 sous-objectifs et 24 sous sous-objectifs, qui ont ensuite été présentés et validés par les élus.

III-2 Objectifs

Trois objectifs principaux ont été définis :

1. Faire de la Maison un lieu d'inclusion, de valorisation de chaque individu

1.1 Faciliter l'accès à la Maison

Optimiser l'usage de l'équipement (occupation des créneaux horaires) à des publics définis (selon des critères)

Faire connaître la Maison

Mobiliser des publics qui n'y accèdent pas

1.2 Inclure les publics les plus fragiles et isolés

Changer le regard sur la vieillesse et les différences

Partager une culture commune professionnelle sur l'inclusion des publics les plus fragiles et les plus démunis (handicap, personnes isolées...)

Co-construire avec l'ensemble des acteurs (élus, professionnels, associations et familles) la politique inclusive auprès des publics les plus fragiles (y compris auprès des personnes porteuses de handicap) en formalisant l'engagement des acteurs

1.3 Valoriser chaque individu dans ses potentialités, spécificités, talents, vocations etc. pour contribuer à faire vivre la Maison.

Favoriser et cultiver l'échange de savoirs et de services

Travailler sur la transmission intergénérationnelle : valoriser le travail de mémoire en développant des actions intergénérationnelles

Travailler sur des valeurs non marchandes (pas de réciprocité, pas d'attente de retour) en repérant les volontés et compétences des habitants pour contribuer à la vie de la Maison

Exemples d'action :

- Formation des agents sur le « Handicap » ;
- Proposer des ateliers de pratique artistique partagée enfants/parents ou grands-parents.

2. Faire de la Maison un lieu d'expression, d'engagement et d'initiatives des habitants

2.1. S'approprier la Maison (usagers actuels et usagers potentiels)

Rendre accueillante et conviviale la Maison

Responsabiliser les utilisateurs

Ouvrir la Maison pour favoriser des temps de partage en dehors des activités organisées

2.2. Proposer une nouvelle gouvernance de la Maison

Associer les usagers et les partenaires à la prise de décision

Valoriser et prendre appui sur le Conseil Municipal d'Enfants et autres actions (...) pour développer les initiatives citoyennes

2.3 Développer l'engagement bénévole, en lien avec le Dôme des associations

Créer les conditions favorables pour que chacun trouve un engagement compatible avec son mode de vie et ses valeurs

Contribuer au développement d'une vie de quartier (de Genas)

Créer les conditions pour mobiliser de nouveaux bénévoles en les mettant en corrélation avec les besoins et les actions

Exemples d'action :

- Un café des parents ;
- Repérer les compétences des bénévoles à travers une campagne de « recrutement ».

3. Faire de la maison un lieu de création et d'expérimentation

3.1 Favoriser les conditions d'expérimentation et de création

Développer une culture professionnelle commune autour de nouvelles pratiques (administration nouvelle)

Lever les préjugés et les freins et s'autoriser le droit à l'erreur pour mieux rectifier

3.2 Mobiliser les ressources et compétences de l'ensemble des acteurs du territoire

Identifier les ressources et compétences existantes sur la commune

Développer l'intelligence collective en s'appuyant sur la richesse des parcours de vie diversifiés

3.3 Monter des projets créatifs et innovants en cohérence avec les objectifs et valeurs de l'établissement : la Maison comme laboratoire

Organiser des temps de rencontres créatives

Tester des projets communs créatifs et innovants

Etre un lieu d'expression artistique

Exemples d'action :

- Organiser des temps de formation commun sur des nouvelles pratiques ;
- Création en commun sur le thème de l'environnement, du recyclage, du développement durable.

Les 3 objectifs contribuent au vivre-ensemble, et favorise la culture du corps et de l'esprit.

Les **deux objectifs transversaux** suivants doivent irriguer l'ensemble des actions mises en place :

- le développement durable ;
- le partenariat.

III-3 Valeurs

L'ensemble des actions et projets doivent incarner et promouvoir les valeurs suivantes :

- les valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité ;
- la solidarité ;
- la laïcité ;
- le respect du développement durable.

III-4 Suivi et évaluation

Le projet d'établissement est valable durant six ans (2019-2024). À la fin de la période de cinq ans, une méthode d'évaluation de la politique des services publics sera appliquée et permettra l'établissement d'un nouveau projet d'établissement.

Le service enfance jeunesse est en charge de présenter au comité d'usagers et au comité de pilotage un bilan annuel sur l'avancée des trois objectifs. L'avancée des actions et projets sera suivie à l'aide d'indicateurs de résultats.